



Fond de garantie peut-il obliger mon épouse à payer pour moi

Par **Gosht Spirit**, le **18/06/2013 à 10:21**

bonjour,

Suite à une condamnation pénale, j'ai a été condamnée à payer une indemnisation à la victime.

Entre temps je me suis marié, sous le régime de la séparation des biens
le fond de garantie peut-il obligé mon épouse à payer la somme que je dois ?

Par ailleurs, il m'ont envoyer un "engagement de remboursement" qui ne me convient pas. Car certain termes de cette engagement sont flou ; "je règle par mensualité de : (au minimum 10% de mes ressources mensuelles), et [s]je m'engage à les augmenter régulièrement, et à effectuer des versements complémentaires pour accélérer le remboursement[/s] , et à régler l'intégralité de la dette dès que ma situation le permet.

Puis-je réécrire un engagement de remboursement qui soit plus claire ?

Merci pour vos réponses.